

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2020

Délibération
N° CA 2020 - 18

Avenant à la délibération n° CA 2018 - 86

approuvant le dispositif d'attribution de bourses de mobilité de l'école de management

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

L'école de management de Toulouse accordera sur ses fonds propres (915 301) 7 bourses annuelles de mobilité aux étudiants de licence et de master retenus pour participer à des cours d'été (summer school) dans des universités partenaires.

Article 2

Conditions d'attribution de la bourse :

- être inscrit, lors du dépôt du dossier de candidature à la mobilité, au sein de l'une des formations de niveau licence ou master de l'école de management ;
- ne jamais avoir effectué de mobilité académique auparavant ;
- détenir un test de langue niveau B1 minimum, sauf si les exigences de la "summer school" sont différentes ;
- avoir un projet professionnel ou académique lié à l'international.

Article 3

Dossier de candidature

Chaque candidat devra :

- déposer une lettre de motivation en anglais accompagnée d'un descriptif des cours choisis ;
- réaliser un court entretien en vidéo différé via l'outil Easyrecrue. Cet entretien servira à évaluer le niveau d'anglais du candidat et sa motivation.

Article 4

Une commission ad hoc, composée de Madame Audrey Rouziès, chargée de mission relations internationales à l'école de management et du responsable pédagogique de la formation au sein de laquelle est inscrit l'étudiant, étudiera chaque dossier sur la base des 4 critères suivants :

- thématique de la summer school et cohérence avec le projet académique et/ou professionnel ;
- notes du candidat ;
- niveau d'anglais ;
- motivation.

Chaque critère pourra être noté sur 5 avec un total sur 20 et un classement final.

Article 5

Le montant de la bourse est de 500 € pour un montant total maximum de 3 500 € (trois mille cinq cent euros)

La Présidente du conseil d'administration,

Corinne MASCALA

